

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/815

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Société France télévisions, dans le cadre de la saison 2014-2015, du 6 septembre 2014 au 1er mai 2015

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/815 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE FRANCE TELEVISIONS, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2014-2015, DU 6 SEPTEMBRE 2014 AU 1ER MAI 2015 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre National de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium.

A l'occasion de la saison 2014-2015, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 190 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles dont les Happy Days. Ces nouveaux rendez-vous festifs et originaux proposent de multiples événements allant du concert aux rencontres musicales, aux ateliers ou visites insolites de l'Auditorium.

La société France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2014-2015 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Rhône-Alpes.

La société France Télévisions a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant partenaire de ce projet, selon les modalités suivantes :

Apport du partenaire « La société France Télévisions »	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<ul style="list-style-type: none">- Valorisation de la saison 2014-2015 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon sur son site internet accessible à l'adresse : http://rhone-alpes.france3.fr.- Fabrication de la page partenariat internet et de sa publication.- Engagement d'un plan de messages d'autopromotion comme suit :▪ diffusion de 4 campagnes de 6 messages	<ul style="list-style-type: none">- Exclusivité du partenariat « Média Télévision Généraliste » pour la saison 2014-2015.- Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de la saison 2014-2015 (tirée à 12 000 exemplaires).- ½ page format 105 mm de large x 150 mm de haut réservée à la communication de France Télévisions dans les programmes de concerts.- Mention du logo France 3 Rhône-Alpes sur

<p>d'autopromotion, dans les tranches horaires semaine du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche.</p>	<p>tous les supports de communication faisant la promotion des « Happy Days » - Cuivres en folie, 40^e anniversaire de l'Auditorium, Orchestres en fête et Concert symphonique ONL « Fascinant Joshua Bell ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien entre les pages « happy days » et « partenaires » du site internet de l'Auditorium – ONL et le portail régional : http://rhone-alpes.france3.fr. - Remise d'un exemplaire de tous les documents et parutions. - Mise à disposition de 80 invitations en 1^{ère} série pour la saison 2014 - 2015 de l'Auditorium, réparties sur les soirées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 places pour le 6 novembre 2014 (Le Ring, une aventure musicale) ; ▪ 20 places pour le 30 janvier 2015 (Hélène Grimaud, l'enchanteresse) ; ▪ 20 places pour le 28 mars 2015 (Zygel et vous) ; ▪ 20 places pour le 30 avril 2015 (Fascinant Joshua Bell). <p>Un nombre équivalent de programmes de l'ONL sera associé aux invitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une signalétique « France 3 » dans le hall de l'Auditorium de Lyon. - Mise à disposition des équipes de l'Auditorium, des tours de cou France 3 pour les événements « Happy Days ».
Valorisation : 12 000 € HT	Valorisation : 12 000 € HT

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Société France Télévisions pour la saison 2014-2015 de l'Auditorium-ONL, du 6 septembre 2014 au 1^{er} mai 2015, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN